

Les 20 règles du GPAM en VTT

- 1. Je ne prends pas le départ si le parcours n'est pas en rapport avec mes capacités physiques.
- 2. Je porte **OBLIGATOIREMENT** un casque réglementaire.
- 3. J'utilise un VTT en parfait état mécanique.
- 4. Je porte des vêtements ajustés et de préférence de couleurs vives.
- 5. Je suis les directives de l'encadreur, du chef de file et du serre file désignés.
- 6. Je respecte les règles du code de la route en toute circonstance.
- 7. Je maintiens un espace de sécurité avec le VTT qui me précède.
- 8. Je dépasse un autre membre du groupe, seulement s'il est incapable de respecter la distance qui permet de voir le vététiste qui le précède.
- 9. J'adapte ma vitesse aux conditions du terrain et ne prends aucun risque inutile dans les descentes.
- 10. J'évite les changements brusques de direction.
- 11. Je dépasse avec précaution les randonneurs pédestres et équestres qui restent toujours prioritaires.
- 12. Si je dois m'arrêter, je m'assure de ne pas mettre les autres vététistes en difficulté.
- 13. J'indique à l'avance de la main ou verbalement tous freinages, arrêts, virages, hasards de la route, etc.
- 14. J'évite de passer trop près des obstacles, je garde 30 cm minimum.
- 15. J'avertis et je m'arrête lors d'une crevaison, bris, abandon, etc. d'un membre du groupe.
- **16. J**e transmets toute information pertinente à la sécurité du groupe, vers l'arrière ou l'avant.
- 17. Je ralentis et avertis avant la traversée d'un endroit dangereux comme ornières, ruisseaux et difficultés nécessitant un passage à pied.
- 18. Je possède sur moi, cartes d'assurance maladie et d'identité, une chambre à air, une bouteille d'eau et une collation.
- 19. Je respecte la nature et son environnement.
- 20. Et enfin, j'affiche mon plus beau sourire parce qu'au GPAM, c'est tellement plus agréable de rouler à VTT de cette façon.